CHARTE DE TRAVAIL

Conseil communal des Enfants de la Commune de Lasne

La commune représentée par Mme Julie Peeters, Echevin, s’engage à :

* Mettre à disposition des locaux qui permettent aux conseillers de se réunir en séance de commission ou en séance plénière ;
* Octroyer un budget ordinaire pour permettre au CcE d’effectuer son rôle ;
* Etre à l’écoute et prêt à répondre aux préoccupations de jeunes lors des séances plénières sans imposer ses idées ;
* Transmettre pour avis au CcE, les dossiers se rapportant aux enfants de 6 à 12 ans ;
* Etre l’intermédiaire entre le CcE et le Conseil communal ainsi que le Collège communal.

Via son secrétariat s’engage à :

* Assurer la mise en place de la logistique pour les réunions ;
* Assurer le secrétariat en envoyant les PV et convocations à toutes les parties qui s’engagent au travers de cette charte ;
* S’assurer que chaque partie respecte ses engagements.

Les écoles et les enseignants s’engagent à :

* Laisser une place dans l’école pour afficher les informations liées au CcE ;
* Veiller à ce que les conseillers jouent leur rôle de représentant et assurent le relais entre les enfants de l’école et le CcE ;
* Laisser un moment de parole aux jeunes conseillers avant et après les réunions du CcE ;
* Encourager et supporter les jeunes conseillers dans leur travail de citoyenneté et de représentants.

Les jeunes conseillers s’engagent à :

* Travailler avec les autres conseillers élus à établir des projets qui améliorent et confortent le bien-être, la sécurité, la joie, … des enfants de 6 à 12 ans ;
* Etre un relais entre les enfants qu’ils fréquentent au quotidien et le CcE ;
* Faire diffuser les décisions et discussions établies lors des réunions du CcE ;
* Faire des réunions avec leur classe avant et après chaque réunion du CcE de manière à prendre les avis de chacun dans un premier temps et de faire un retour des décisions dans un deuxième temps ;
* Venir pour représenter l’avis des jeunes de 6 à 12 ans et non pour faire passer son propre avis ;
* Respecter, lors des réunions, l’ordre et le bon déroulement ainsi que la parole de chacun.

Pour la commune :

L’Echevin de la Jeunesse

Pour le secrétariat :

Le gestionnaire administratif de la Commune

Pour les écoles :

Les Directeurs et Professeurs des écoles de Plancenoit, Maransart, Ohain, Saint-Ferdinand, Saint-Joseph, Sainte-Lutgarde et l’Ecole ouverte.

Pour les conseillers :

Les conseillers élus des classes de 5ème et 6ème primaires issus des écoles de Plancenoit, Maransart, Ohain, Saint-Ferdinand, Saint-Joseph, Sainte-Lutgarde et l’Ecole ouverte.